

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2016 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. DIJON Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme COLLEMARE Françoise, M. LEMAIRE Michel, Mme HUCHER Béatrice, Mme BECQUET Laurence, M. GUERARD Maurice, Mme POTTIER Morgane, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice.

M. Bernard AUBRY donne procuration à M. POHER Jean-Claude
Absent : M. Claude BOURDON Absent excusé : M. Marc DUVEY

Madame Béatrice HUCHER donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire : pas d'observation.

DELIBERATION ACCEPTANT LE VIREMENT DU SOLDE DU COMITE DES JEUNES VERS LE C.C.A.S. :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Jeunes « Association » ne fonctionne plus depuis des années. Il n'y a plus de mouvement sur le compte CCP (Banque Postale) à l'exception des frais de tenue de compte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer ce compte et de verser le solde de ce comité au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Après renseignements auprès de la Banque Postale, les frais de clôture s'élèvent à la somme de 58 € (+ frais de virement de clôture) ainsi il reste **1242.69 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de clôturer le compte CCP du Comité des Jeunes,**
- **De virer la somme de 1242.69 € au Centre Communal d'Action Sociale.**

DELIBERATION PORTANT ADMISSION NON-VALEUR :

Le conseil municipal prend connaissance du dossier d'irrécouvrabilité de créances communales présenté par Mme la Perceptrice de Brionne (impayés cantine, locations, divers...).

Sur proposition de Mme la Perceptrice et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à la somme de **39.60 €**. Une somme de 500 € a été inscrite en dépenses au BP 2016 (refus du conseil municipal pour l'admission en non-valeur d'un administré, en cours de remboursement).

DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LA REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES (Opération SIEGE : BP 2016) :

Lors de la réalisation du BP 2016, la Perception de Brionne a demandé d'inscrire la somme de 3859 € au compte 280421 (D.I.) et au compte 773 (RF) pour la régularisation des amortissements excédentaires (SIEGE).

Cependant, ces écritures sont bloquantes dans le logiciel Hélios et la Perception a rejeté celles-ci. Mme CHAMBRAS, Perceptrice, demande que la commune prenne une délibération modificative pour passer ces écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications suivantes au BP 2016 :

DI compte 280421 = - 3859.00 €

DI compte 28421 (040) = + 3859.00 € opération d'ordre

RF compte 773 = - 3859.00 €

RF compte 7811 (042) = + 3859.00 € opération d'ordre

DELIBERATION ACCEPTANT LES INDEMNITES DE CIGAC (remboursement arrêt maladie) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un état pour des indemnités journalières d'un montant de **224.95 €** de CIGAC-GROUPAMA correspondant au remboursement des salaires versés à Mme LECOUTURIER Béatrice en arrêt maladie du 1^{er} mai au 08 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le remboursement de CIGAC-GROUPAMA qui sera versé sur le compte de la commune au moyen d'un titre de recette (compte 6419).

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS OCCASIONNELS :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3/2^{ème} alinéa et 34,

Considérant que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel,

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

DELIBERATION ACCORDANT UNE SOMME AUX AGENTS LORS DE REMISE DE MEDAILLE DU TRAVAIL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme LECOUTURIER Béatrice a obtenu le diplôme de la médaille du travail pour 20 années de services accomplies au sein de la commune. Il propose de faire une cérémonie à cet effet conjointement avec Mme PAWELSKI Carmela pour son départ en retraite.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune cotise depuis plusieurs années au C.N.A.S., organisme qui apporte différentes aides spécifiques aux agents (ex : aides, prêts, secours...).

A l'occasion de l'attribution de la médaille d'honneur régionale départementale ou communale, le C.N.A.S. verse une aide de 170 à 345 € selon le type de médaille.

Monsieur le Maire donne lecture de la grille du C.N.A.S. et suggère au conseil municipal de prévoir une somme au budget (fête et cérémonie) lors de la remise de médaille à des agents. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **d'appliquer le même barème que le C.N.A.S.**

DELIBERATION ACCORDANT UNE SOMME AUX AGENTS LORS D'UN DEPART EN RETRAITE :

A l'occasion du départ en retraite de Mme PAWELSKI Carmela le 1^{er} septembre 2016, le conseil municipal désire la remercier de ses services au sein de la commune.

Une cérémonie sera organisée en son honneur ; à cet effet, la commune a souhaité participer à un cadeau de départ ou lui verser une indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une indemnité à chaque agent lors de son départ en retraite en retenant les critères du C.N.A.S.

PROJET EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE BEAUMONTEL :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un projet de parc éolien du clos Boivin sur la commune de Beaumontel (Energie team). Un dossier est à la disposition des conseillers au secrétariat de mairie, le projet consiste en l'implantation de 7 éoliennes avec une emprise au sol de 13500 m2 pour l'ensemble des 7 plateformes.

Une enquête publique aura lieu au 3^{ème} trimestre 2016. M. Maurice GUERARD souhaiterait connaître l'avis de la commune concernée.

Date à fixer pour le projet d'assainissement en traverse de la RD156 : Mme SILVA-RANCEE, chargée du dossier à la Direction des Routes de Brionne, souhaite que la commune se prononce sur un des choix proposés. Monsieur le Maire suggère de prévoir une réunion spécifique à ce sujet : vendredi 16 septembre à 19 heures.

DEVIS VEHICULE KANGOO : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été inscrit une somme de 10 000 € au BP 2016. Le garage Renault a fourni deux devis pour un kangoo essence, véhicule neuf. Un agent communal serait intéressé par le rachat de l'ancien véhicule. M. Maurice GUERARD suggère l'acquisition d'un véhicule électrique. Monsieur le Maire y avait pensé seulement avec ce véhicule on ne peut tirer une remorque. M. DIJON précise que lors de la vente du kangoo, il souhaite récupérer sa boule d'attelage.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers :

- DRAC concernant le dossier d'autorisation de travaux pour la restauration de deux verrières de l'église : le dossier est incomplet. La DRAC demande de fournir un descriptif détaillé par baie, un protocole détaillé de la restauration, matériaux et produits utilisés, photos..... Ce qui a été demandé et fourni par l'atelier Gwenglass.
- Courrier du Conseil Départemental concernant la restauration des baies 17 & 19 de l'église : suite à l'adoption de la nouvelle politique d'aide en faveur de la restauration du patrimoine, le Conseil Départemental réclame de nouvelles pièces.

De plus il ne pourra accorder une subvention pour ce dossier que si les travaux actuels de la toiture de l'église soient réglés en totalité.

Concernant ces deux courriers, Monsieur le Maire regrette les exigences que nous imposent la DRAC et le Conseil Départemental. Les dossiers sont de plus en plus complexes et les petites communes qui souhaitent conserver leur patrimoine et font des efforts, ne sont pas aidées par ces organismes.

- Les Journées du Patrimoine se dérouleront les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016. La commune d'Harcourt participera uniquement le **dimanche 18 septembre**. L'église sera ouverte de 9 H 00 à 13 H 00, M. VANNIER et M. POHER seront présents.
- Devis Matériaux DUBOS d'un montant de 2939.58 € TTC, il s'agit d'agrandir le vestiaire par derrière. Ce devis ne représente qu'une partie des travaux, la commune est en attente du devis de l'entreprise BOURDET pour la toiture.
- Fresque : Monsieur le Maire informe qu'une fresque a été réalisée durant les vacances scolaires, à l'initiative de Mme HUCHER. La fresque a été installée sous la halle de la mairie durant l'été. Monsieur le Maire suggère qu'on s'inspire de celle-ci pour réaliser un logo communal. Mme HUCHER propose d'installer celle-ci au cabinet médical.
- Courrier de Mme DUPERROY Valérie, Epicerie d'Harcourt, qui sollicite un marquage au sol pour le stationnement rapide de deux véhicules (pour le bien-être de sa clientèle) : le conseil suggère qu'on lui prête un panneau à installer au moment des livraisons.
- Réclamation de M. BOULARD André au stade de football : manque de propreté (lors de piqueniques les particuliers laissent leurs déchets sur le stade), de même concernant les propriétaires de chiens (déjections canines).
- Demande de Mme BOUVIE & M. SOUDAY (Presbytère) qui sollicitent auprès de la mairie une licence IV concernant leur projet de cave à vins. Le conseil municipal est hésitant, Monsieur le Maire propose de les réunir lors d'une réunion « maire-adjoints » pour expliquer leur projet.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BUSEYNE Séverine a été recrutée pour 4 mois en remplacement de Mme PAWELSKI Carmela en retraite.

TOUR DE TABLE

- Mme HUCHER Béatrice demande si Monsieur le Maire a pris contact avec M. LUGAGNE-DELPON pour l'acquisition du cabinet médical et si les baux ont été signés avec Me VIGIER. Monsieur le Maire précise que les baux ne sont toujours pas signés malgré les relances : les études notariales sont débordées.
- Elle souhaite que la commune se penche sur le projet de terrain multisports abandonné au niveau de l'IPB.
- Elle alerte également le conseil municipal au niveau de l'organisation des TAPS qui pourrait revenir aux communes lors de la fusion des 5 intercoms (coût financier important).
- Mme BECQUET Laurence signale un lampadaire grillé devant chez Mme DRAPIER (impasse Cour Becquet).

- Mme CARTIER Alice informe qu'il n'y a plus d'arrêt de car entre Feuguerolles et Perriers la Campagne, il y a un panneau indiquant l'arrêt mais plus d'abri. M. POHER est chargé de se renseigner auprès de M. Edmond DESHAYES, Vice-Président de la compétence « transport » à l'Intercom du Pays Brionnais.
- Mme COLLEMARE Françoise donne un compte-rendu de la réunion « école » qui a eu lieu le mardi 30 août dernier à la mairie à 14 h 30 dont le sujet principal était « la sécurité ». Quelques mesures ont été prises avec notamment la fermeture à clé des portes de la cour de l'école pendant les horaires scolaires. La rentrée s'est bien déroulée avec un nombre important d'élèves (165).
- M. Jean-Claude POHER demande si le lasso de capture pour chiens a été commandé (prévu au BP 2016).
- M. LEMAIRE Michel souhaite que soit donnée une suite au devis de la Société « Elan Cité » concernant les radars pédagogiques (somme inscrite au BP 2016).

I) Michel LEMAIRE informe :

- a) La compétence « voirie » de l'Intercom du Pays Brionnais a émulsionné cet été les routes suivantes :
 - De la Pomme Dorée
 - De la rue Vaurin au bois des Ruflets
- b) Le chantier d'insertion a nettoyé une deuxième fois (fin mai) le chemin de la gare d'Harcourt au chemin de la Pomme Dorée.

II) Il demande l'installation de 2 bouches d'incendie rue Pinchon au cours de l'année 2017 :

- A l'angle des rues Pinchon et de la Piquetière,
- Entre les n° 31 et 55 de la première rue citée,

A inscrire au BP 2017 si cela est retenu par le conseil municipal.

III) Lors de la foire à tout du 28 août 2016, il y a eu 70 exposants.

IV) Les courses minimales et cadets organisées par les Clubs cyclistes de Brionne et Bourgtheroulde auront lieu le dimanche 25 septembre 2016 (départs à 14 h et 15 h 30) sur le circuit Harcourt, départementale en direction de Brionne, La Haye-de-Calleville et retour sur Harcourt.

Fin de la séance à 22 h 30.

Prochaine réunion le **vendredi 07 octobre 2016** à 19 h 30.

